Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260720-DECIS_2026_044-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délivrance concession de terrain – BAZIN / LEBRETON	DÉCISION N° 2026 – 044 du 20 juillet 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la demande présentée par Madame Katell BAZIN domiciliée à ROMILLÉ (Ille-et-Vilaine) 3 place Eugène Guillevic, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière de Romillé située Carré 2 - Emplacement 173 b, à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille BAZIN / LEBRETON et leurs descendants.

DECIDE :

1/ **D'ACCORDER**, dans le cimetière communal, à l'attention de Madame Katell BAZIN à l'effet d'y fonder la sépulture particulière familiale ci-dessus indiquée, une concession de 2 mètres superficiels susvisée pour une durée de cinquante années (50 ans) à compter du 19 juin 2026, moyennant la somme totale de six trente-deux euros (632 €).

Arnaud GUINARD
Maire

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr